



## PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

<b>Demande déposée le :</b>	04/04/2019	<b>N° AT 974 406 19 T0001</b>	
<b>Demande affichée le :</b>	12/04/2019		
<b>Dossier complet le :</b>	19/06/2019		
<b>Par :</b>	Madame SAXEMARD Pierrette	<b>Surface(s) de plancher déclarée(s) (m²):</b>	
<b>Demeurant à :</b>	49 route des ananas 97490 SAINTE.CLOTILDE	<b>Existante :</b>	102
<b>Représenté(e) par:</b>		<b>Démolie :</b>	0
<b>Sur un terrain sis à :</b>	84 RUE RICHARD ADOLPHE	<b>Créée :</b>	0
<b>Référence cadastrale :</b>	97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AM 519	<b>Totale :</b>	102
<b>Nature des travaux :</b>	Création d'une maison d'assistantes maternelles	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	/
<b>Destination de la construction :</b>	Équipement d'intérêt collectif et services publics		
<b>Sous-destination de la construction :</b>	Autre équipement recevant du public		
<b>Nombre de logement crée :</b>	0		

**Le Maire,**

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R123-1 à R123-21

Vu la consultation de la commission d'accessibilité en date du 05/07/2019,

Vu la consultation du Service Départemental d'Incendie de secours de la Réunion en date du 05/07/2019,

**A R R Ê T E**

**Article 1:** Les travaux sont **AUTORISES**.

**Article 2:** Ces travaux doivent respecter les prescriptions de la commission de sécurité incendie et de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.



Le Maire,

Marc Luc BOYER

**Attention****DROITS DES TIERS**

La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190819-277-2019-AR  
Date de télétransmission : 19/08/2019  
Date de réception préfecture : 19/08/2019





**Demande d'autorisation de construire, d'aménager  
ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)  
Cette demande vaut également demande d'approbation  
d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**

**pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui  Non**

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public  
 Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation  
 Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité  
 Cadre 6 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée  
 Cadre 7 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- et votre projet n'est soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager
- et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'aP) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT 974 406 19 T 0001

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable<sup>1</sup> effectuée au titre du code de l'urbanisme :

DP 974 406 19 600 15

19 JUN 2019

Date de dépôt en mairie : \_\_\_\_\_

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier.  
 Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre.<sup>(1)</sup>

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : SAXENARD Prénom : Pierrette Date de naissance : 15 01 1962

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance à défaut de N° Siret : \_\_\_\_\_

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre.

Adresse Numéro : 49 bis Voie : Route des Aranas

Lieu-dit : Le Noefia Localité : Ste Clotilde

Code postal 97450 BP \_\_\_\_\_ cedex \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Portable : 06 93 82 31 57

Indicatif si pays étranger : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_